



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Avril
2014

Le mot de notre fondateur

« Notre Seigneur a voulu qu'avant sa Passion, avant la nuit du scandale de la Croix, il affermissse la foi des apôtres, en leur montrant sa gloire.

C'est pourquoi l'Eglise a voulu que ce récit de la Transfiguration figure pendant le carême, afin d'affermir notre foi. Car, si nous aurons à méditer sur les souffrances de Notre Seigneur, nous aurons cette pensée que c'est le même qui souffre et qui également a reçu cette gloire sur le Thabor, et par conséquent il est vraiment Dieu. »

Sermon du
10 mars 1974

Jésus dans sa Passion

La Passion de Jésus est son œuvre par excellence ; presque tous les détails en ont été prédits ; il n'y a pas de mystère de Jésus dont les circonstances aient été annoncées avec tant de soin dans les psaumes et les prophéties. Quand on lit dans l'évangile le récit de la Passion, on est frappé de l'attention qu'apporte le Christ Jésus à réaliser ce qui a été annoncé de lui. Sur la croix, il pourra affirmer : « tout est consommé ». Rien n'est petit, rien n'est négligeable, parce que tous ces détails marquent les gestes d'un Homme-Dieu.

Toutes ces actions de Jésus sont l'objet des complaisances de son Père. Le Père contemple son Fils avec amour non seulement au Thabor, quand le Christ est dans tout l'éclat de sa gloire, mais aussi quand Pilate le montre à la foule, couronné d'épines, et devenu le rebut de l'hu-



manité. Le Père enveloppe son Fils de regards d'infinie complaisance aussi bien dans les atrocités de la Passion que dans les splendeurs de la Transfiguration : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances » (Matth. 17, 15).



En effet Jésus, pendant sa Passion, honore et glorifie son Père dans une mesure infinie, non seulement parce

qu'il est le Fils de Dieu, mais encore parce qu'il s'abandonne à tout ce que la justice et l'amour de son Père réclament de lui. Au cours de sa vie publique, il a pu dire qu'il accomplissait tout ce qui était agréable à son Père ; cela est particulièrement vrai de ces heures où, pour reconnaître les droits de la Majesté divine outragée par le péché, et sauver le monde, il s'est livré à la mort, et à la mort de la croix. Le Père l'aime d'un amour sans limite parce qu'il donne sa vie pour ses brebis, et que par ses souffrances, ses satisfactions, il mé-

rite pour nous toutes les grâces qui nous rendent l'amitié de son Père.

« Ce mystère, jadis caché aux siècles et aux générations, et qui se trouve maintenant révélé à ses saints..., c'est le Christ devenu vôtre, et en qui vous avez l'espérance de la gloire » (épître aux Colossiens, 1, 26). Ces paroles de saint Paul nous paraissent exprimer parfaitement les sublimes grandeurs du mystère du Christ. Le Christ est nôtre, et nous sommes à lui : le Christ est nôtre parce que Dieu, dans ses projets éternels, a voulu que le Verbe se fit homme pour relever l'humanité tombée, la restaurer dans la grâce, et rendre en son nom à la souveraine Majesté l'hommage de louange et de gloire que le péché lui avait ravi. Nous sommes au Christ, parce que, par lui et par lui seul, nous pouvons désormais avoir accès au Trône de Dieu, par lui nous pouvons espérer de posséder un jour la céleste béatitude, par lui enfin nous pouvons faire monter vers l'infinie Bonté l'hommage de notre adoration reconnaissante. Il est l'arche grandiose qui relie le ciel à la terre, pontife suprême de l'humanité en détresse, grand-prêtre qui, par son sacerdoce, renoue les liens brisés entre Dieu et la créature. L'union de la divinité et de l'humanité en Jésus, et par Jésus, c'est le mystère de son sacerdoce. ♦

Père Claret

Réponses aux lecteurs

Jésus-Christ a-t-il souffert comme Dieu ou comme Homme ?

COMME HOMME puisque comme Dieu il ne pouvait ni souffrir, ni mourir. Jésus-Christ, deuxième Personne de la Sainte Trinité, est à la fois vrai Dieu et vrai homme : en s'incarnant, il a tout pris de la nature humaine à l'exception du péché ; voilà pourquoi il possède toutes les propriétés de notre nature y compris la souffrance et la mort.

Si nous disons donc que Dieu, qui est Jésus-Christ, a souffert et est mort, ce n'est pas à cause de sa nature divine, mais à cause de la nature humaine qu'il a assumée au jour de l'Incarnation.

Sa souffrance a-t-elle été la plus grande de toutes les souffrances ?

OUI DU CÔTÉ DU CORPS :

- Il a souffert de la part de toutes sortes de personnes, des Juifs, des Gentils, des hommes, des femmes, des princes, des serviteurs, de ses compatriotes, de ses disciples et de ses amis.

- Il a souffert, dans toutes les choses où un homme peut être éprouvé : ses amis l'ont abandonné ; sa réputation a été flétrie ; son honneur et sa gloire ont été en butte à la dérision et aux outrages ; on lui a enlevé les seuls biens qu'il possédait, ses vêtements ; son âme a été livrée à la tristesse, à l'ennui et à la crainte ; son corps a été meurtri de coups.

- Il a souffert dans tous ses membres : à la tête, la couronne d'épines ; aux mains et aux pieds, les clous ; au visage, les soufflets et les crachats ; sur tout son corps, la flagellation.

- Pas un seul de ses sens qui n'ait eu aussi son supplice propre : le toucher a eu à supporter les clous et les fouets ; le goût, le fiel et le vinaigre ; l'odorat, les exhalaisons infectes des débris de cadavres humains qui gisaient sur le lieu de l'exécution, appelé pour cela le Calvaire ; l'ouïe, les blasphèmes et les moqueries ; la vue, les larmes de sa mère et celles du disciple qu'il chérissait.



- Il a souffert le supplice de la croix qui est le plus terrible de tous : la victime, transpercée aux pieds et aux mains, parties du corps que la sensibilité nerveuse affecte plus vivement, sent son mal s'aggraver continuellement par le poids de son corps et par la lenteur du trépas.

OUI DU CÔTÉ DE L'ÂME :

Elle avait pour cause tous les péchés du genre humain, à l'égard desquels il satisfaisait en se les attribuant ; en particulier, le crime des Juifs dû à leur malice, l'infidélité de ses disciples due à leur faiblesse, les erreurs de tous ceux pour qui sa mort fut un scandale dues à leur ignorance, et enfin la perte de la vie corporelle, dont la pensée attriste toujours la nature humaine.

OUI DU CÔTÉ DE L'ÂME ET DU CORPS PRIS ENSEMBLE :

Ses souffrances furent proportionnées non seulement à la sensibilité de son corps qui, formé par l'Esprit-Saint, était d'une complexion merveilleusement délicate, mais aussi à la perfection de son âme, dont les facultés saisissaient avec une grande perspicacité tout ce qui fait naître la tristesse. Elles furent d'autant plus grandes qu'au lieu de les alléger, il laissait à chacune de ses puissances son impression et son action propres, afin que son supplice, accepté volontairement pour l'expiation des péchés du genre humain, fût en rapport avec le résultat qu'il se proposait.



La Flagellation

Dieu a-t-il accompli sa Passion où et quand il fallait ?

OUI QUANT AU TEMPS :

- Il a voulu souffrir *dans la jeunesse*, pour mieux nous témoigner son amour, en nous sacrifiant sa vie quand elle était dans son état le plus parfait.

- Il a célébré la pâque *le Jeudi Saint* c'est-à-dire le même jour que les Juifs, le premier des azymes ou le quatorzième de la lune, voulant montrer jusqu'à la fin sa fidélité à la loi. Après avoir donné à ses disciples le sacrement de son corps et de son sang, le jour même où l'agneau pascal était immolé, il consentit à être pris et lié par les Juifs, afin de commencer, la nuit même, son immolation, et de la terminer le second jour des azymes, qui était le plus solennel de la pâque. Selon le rit des Juifs, les fêtes commençaient dans la soi-

rée du jour précédent, et, en conséquence, ceux qui devaient célébrer la pâque le quinzième jour de la lune immolaient l'agneau pascal la veille, qu'ils appelaient le premier jour des azymes. Le lendemain, jour véritable de la pâque, ils consommaient les pains azymes, qui ne devaient être mangés que par des hommes exempts de toute impureté, et c'est ce qui explique pourquoi ils ne voulaient point entrer dans le palais de Pilate, qui était païen, de peur d'être souillés.

- Il a été crucifié *le Vendredi Saint à Midi* ; il est aisé de concilier saint Marc, qui place le crucifiement à la troisième heure du jour (9h), et saint Jean, qui lui assigne la sixième heure (12h) : Saint Marc parle du moment où les Juifs commencèrent les préparatifs du crucifiement ; saint Jean, de l'instant même où Notre-Seigneur fut suspendu à la croix et où les ténèbres se répandirent.

OUI QUANT AU LIEU :

- À *Jérusalem* : Dieu avait choisi cette ville pour l'offrande des sacrifices qui figuraient le Christ, dont saint Paul a dit : « Il s'est livré lui-même comme une hostie et « une oblation d'agréable odeur » (Eph. 5, 2). Elle était alors le centre du monde habité : le Sauveur voulut y mourir, pour que son sang se répandît de là sur le monde entier. En outre, ayant choisi le genre de mort le plus ignominieux, il voulait en subir la confusion dans un lieu très renommé, et dans la ville même où résidaient les princes du peuple juif, ses plus mortels ennemis.

- *Hors des portes de la ville* : Le sacrifice le plus solennel, qui avait pour but la sanctification du peuple, celui du veau et du bouc, s'offrait hors du camp. (Lév. 16) De plus, en souffrant hors du temple et des murs de la ville juive, le Christ nous apprend qu'il est lui-même le sacrifice universel offert pour toute la terre et non pas seulement pour les juifs.

- *Sur le Calvaire* : Ce mot désigne un lieu où sont tranchées les têtes des criminels. Notre divin Rédempteur a voulu y être crucifié, pour montrer que sa croix devait effacer non seulement le péché originel, mais tous nos péchés personnels.

Prophétie sur la Passion (VIIIème siècle avant Jésus-Christ)

Chapitre 53 du livre d'Isaïe

2. Il n'a ni beauté ni éclat ; nous L'avons vu, et Il n'avait pas d'apparence, et nous L'avons méconnu.

3. Il était méprisé, le dernier des hommes, un homme de douleurs, qui

connaît la souffrance ; Son visage était caché ; Il était méprisé, et nous n'avons fait aucun cas de Lui.

4. Vraiment Il a porté nos langueurs, et Il S'est chargé Lui-même de nos douleurs ; et nous L'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié.

5. Et cependant Il a été blessé pour nos iniquités, Il a été brisé pour nos crimes ; le châtement qui nous procure la paix est tombé sur Lui, et nous avons été guéris par Ses meurtrissures.

6. Nous étions tous errants comme des brebis, chacun s'était détourné sur sa propre voie, et le Seigneur a placé sur Lui l'iniquité de nous tous.

7. Il a été offert parce que Lui-même l'a voulu, et Il n'a pas ouvert la bouche ; comme une brebis qu'on mène à la boucherie, comme un agneau devant celui qui le tond, Il a gardé le silence et Il n'a pas ouvert la bouche.

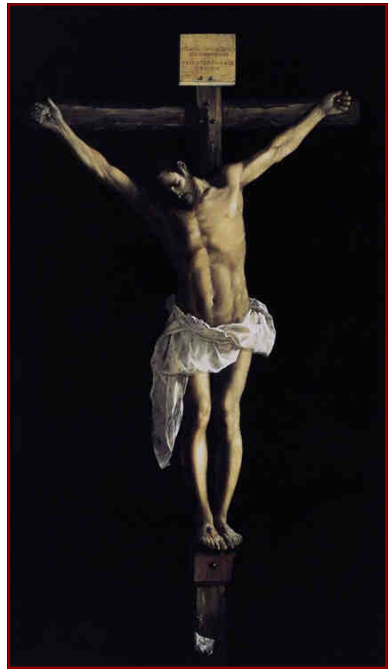
8. Il a été enlevé par l'angoisse et le jugement. Qui racontera Sa génération ? car Il a été retranché de la terre des vivants. Je L'ai frappé pour les crimes de Mon peuple.

9. Et Il donnera les impies pour prix de Sa sépulture, et les riches pour prix de Sa mort, parce qu'Il n'a pas commis d'iniquité, et que le mensonge n'a pas été dans Sa bouche.

10. Mais le Seigneur a voulu le briser par la souffrance ; s'Il livre Son âme pour le péché, Il verra une longue postérité, et la volonté du Seigneur sera dirigée heureusement par Sa main.

11. Parce que Son âme aura souffert, Il verra et sera rassasié. Par Sa science, Mon juste serviteur justifiera beaucoup d'hommes, et Il portera sur Lui leurs iniquités.

12. C'est pourquoi Je Lui donnerai une grande multitude pour partage, et Il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'Il a livré Son âme à la mort, et qu'Il a été mis au nombre des scélérats, qu'Il a porté les péchés de beaucoup d'hommes et qu'Il a prié pour les pécheurs. ◆



LA TEMPÉRANCE II

Le péché est un acte de la volonté qui transgresse librement et consciemment la loi divine. L'acte de la volonté peut demeurer renfermé à l'intérieur ou se manifester extérieurement par des paroles ou des œuvres. En ce qui concerne les péchés impurs, il s'en trouve de purement intérieurs : ce sont les pensées et les désirs mauvais, interdits par le neuvième commandement ; d'autres par contre se manifestent extérieurement : ce sont les actes interdits par le sixième commandement.

I LE SIXIÈME COMMANDEMENT

Le sixième commandement a pour objet la protection de la vie en ses origines et en sa préparation. Pour propager la vie humaine sur la terre, Dieu a établi la distinction des sexes et l'attraction réciproque. La vie ne peut s'épanouir et se développer que dans le sanctuaire de la société familiale, fondée sur le mariage. Rechercher en dehors du mariage les plaisirs reliés aux actes dont surgit la vie est contraire à la loi divine et naturelle.

Le sixième commandement interdit les actes extérieurs contraires à la loi qui régit la propagation de la vie ; il s'agit des :

a. Actions immorales : Ils peuvent être commis seuls ou avec d'autres, avec des personnes du même sexe ou de l'autre sexe.

b. Paroles immorales : Ce sont le plus souvent ces paroles équivoques, à double sens, que l'on ne dirait pas devant ses parents ou ses supérieurs. Elles sont dites par légèreté, par morbidité, par plaisanterie, par vanité... Ce sont des discours tenus sans nécessité et avec un secret plaisir, que l'on n'oserait confesser à personne. C'est péché que de tenir des discours immoraux par plaisanterie ou par légèreté ; et plus grave encore s'il y a malice ou intention d'induire les autres à commettre le mal.

c. Regards immoraux

d. Livres immoraux

e. Images immorales et les modes indécentes

f. Les spectacles immoraux

Le sixième commandement *Tu ne commettras pas d'actes impurs* nous défend toute impureté. Il défend donc les actions, les paroles, les regards, les livres, les images et les spectacles immoraux. 201

Quant à la matière, le péché impur est toujours grave ; s'il n'y a pas pleine conscience ou un consentement entier, il peut être léger.

Il faut garder à l'esprit que le péché ne consiste pas à connaître le mal, et encore moins à ressentir de l'attrait pour lui, mais à vouloir celui-ci. Ce n'est pas un péché que de connaître en temps et lieu (par exemple avant le mariage) certains mystères délicats de la vie ; ce n'est pas non plus un péché que d'être content de les connaître, mais c'est un péché que d'être content des mauvaises actions et d'y trouver du plaisir. Ce n'est pas un péché que de ressentir des tentations contraires à la pureté, quand elles ne sont pas voulues ou recherchées, mais c'est un péché que d'y consentir.

Le sixième commandement nous ordonne d'être « saints dans notre corps » en portant le plus grand respect à notre personne et à celle d'autrui, comme des œuvres de Dieu et des temples où il habite par sa présence et par sa grâce. 202

En interdisant les actes impurs extérieurs, le sixième commandement ordonne la sainteté extérieure du corps. Tout péché impur extérieur est une profanation de sa propre personne et de celle d'autrui, qui est sacrée et mérite le plus grand respect, comme les vases sacrés qui servent à la célébration des divins mystères.

Pour conserver et accroître la pureté et la sainteté du corps, il faut fuir les occasions de péché, l'oisiveté, les mauvaises compagnies, les lectures dangereuses, les bals, les spectacles immoraux, les flirts, la familiarité excessive, particulièrement avec les personnes de l'autre sexe. Outre ces moyens négatifs, il y a les moyens positifs : la prière, particulièrement lorsqu'on est tenté, le recours fréquent et fervent à la Pénitence et à la Communion et la dévotion à la très sainte Vierge Marie. La pensée de l'omniprésence de Dieu est également des plus efficaces. La mortification est nécessaire, ou plutôt indispensable, spécialement celle des yeux et de l'imagination.

Nous devons respecter notre corps avant tout parce qu'il est le chef d'œuvre de Dieu, œuvre de ses mains, qui formèrent le corps du premier homme et de la première femme, et qui prodiguèrent dans le corps de tout être humain tant de perfections et de merveilles que les savants, après avoir célébré la perfection et la beauté du corps humain, doivent confesser ne pas le connaître encore en toute sa beauté. Ce chef d'œuvre doit être le digne instrument de l'âme par ses opérations.

Dieu est également présent dans notre corps par son être, sa sagesse et sa bonté et le crée, le conserve et le gouverne. Dieu habite en nous aussi par la présence plus sublime de la grâce surnaturelle, qui adhère directement à l'âme, indirectement par médiation au corps. Par le Baptême, notre corps devient un membre visible du Corps mystique du Christ. C'est pour cela que saint Paul nous exhorte : *Glorifiez et portez Dieu dans votre corps* (1 Co 6, 20), et nous admoneste : *Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint ?* (1 Co 6,19).

II LE NEUVIÈME COMMANDEMENT

Les péchés intérieurs sont la racine et la source des extérieurs. *Car c'est du cœur (volonté) que sortent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes* (Mt 15, 19-20).

Pour constituer un péché, il n'est pas besoin de l'acte extérieur, mais il suffit de l'intérieur. Le neuvième commandement interdit les pensées et les désirs mauvais, qui sont la cause de tous les péchés intérieurs et extérieurs contraires à la sainte pureté.

Le neuvième commandement Tu ne désireras pas la femme d'autrui nous défend les pensées et les désirs mauvais. 209

Sont des pensées mauvaises toutes celles qui concernent des choses immondes (objets, figures, actions, etc.), contraires à la pureté. Le péché ne consiste toutefois pas dans la pensée, mais dans l'acceptation du plaisir qui accompagne de telles pensées et dans le fait de s'y complaire et de s'en délecter par la volonté.

Un désir mauvais est la volonté de faire les choses mauvaises proposées par l'esprit.

Les pensées et les désirs mauvais deviennent un péché seulement lorsqu'on en est conscient et qu'on y consent, une fois voulus et acceptés, recherchés exprès, ou non repoussés une fois qu'on en est devenu conscient. Ils sont des péchés au même titre que les œuvres correspondantes.

Il n'y a pas de péché lorsque ces pensées sont inhérentes à l'accomplissement d'un devoir : un médecin qui examine certaines maladies, par exemple, à condition qu'ils ne se complaisent pas dans le mal qu'il doit connaître.

Le neuvième commandement est valable tant pour les hommes que pour les femmes et interdit les pensées et désirs mauvais dirigés vers l'autre sexe aussi bien que vers le sien propre.

Le neuvième commandement nous ordonne la parfaite pureté de l'âme et le plus grand respect, même au fond de notre cœur, pour le sanctuaire de la famille. 210

Dieu est la pureté suprême et veut aussi en nous la pureté intégrale de l'esprit, de la volonté et du cœur. La pureté extérieure ne peut être que le reflet de la pureté intérieure.

En interdisant de désirer la femme des autres, Dieu impose le plus grand respect pour la famille, sanctuaire sacré, fondé sur un sacrement. L'atteinte à la sainteté de la famille à son origine dans les pensées et les désirs mauvais envers la femme ou l'homme d'autrui.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Pour assurer l'avenir de cette œuvre, le Père Dufrien l'avait mise sous la protection de St Joseph, et le dévouement de quelques Dames Patronnesses de St Pierre. Il ne restait plus qu'à ériger la congrégation dont il rêvait, quand son état de santé le contraignit à partir, en Mai 1867. Les sœurs Sabès occupaient déjà la maison, leur vêtiture était prévue dès le retour du Père Dufrien. Celui-ci, malheureusement, mourut en France le 26 Juillet suivant.

L'annonce de la fondation d'une nouvelle congrégation provoqua des mouvements divers à travers l'île, surtout chez les religieuses missionnaires venues de France, et dans le Clergé.

La « prise d'habit » n'eut lieu qu'en février 1868, et les premières professions l'année suivante. Trois postulantes y prirent part, avec les sœurs Sabès, et sept jeunes filles commencèrent leur postulat.

Malgré la bonne volonté et le dévouement, les difficultés surgirent dès l'année 1870, malgré les encouragements donnés par le Père Le Vasseur, Assistant général de la Congrégation du St Esprit, Monseigneur Fava, qui avait été prévenu contre ce nouvel Institut au début de son pontificat, modifia peu à peu son attitude, et favorisa, en 1872, l'ouverture d'une maison à St Pierre, dans la Paroisse du Mouillage, et fit même construire la petite « chapelle de l'Evêché » plus proche de leur maison. Une autre fondation eut lieu au « Fort » en Janvier 1873.

En Juillet 1874, au troisième anniversaire de sa consécration épiscopale, et ses noces d'argent de sacerdoce, Mgr Fava annonça son voyage « *ad limina* » à Rome. En partant, il emportait un excellent souvenir de ses diocésains et n'hésitait pas à le dire :

« A ceux qui nous interrogeront, nous répondrons avec conviction avoir rarement rencontré une population plus attachée à la religion Catholique et à ses Ministres, et plus généreuse quand il s'agit d'œuvres de piété ou de charité. »

Par Emel

**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guadeloupe !**



C'est l'abbé Théodore Ruygrok que nous trouvons à la tête de la paroisse à partir de mai 1932. C'est un prêtre hollandais qui demeurera quatre ans à Vieux-Habitants. Il sera nommé chanoine en 1944.

Trente-cinq ans après, il se souvenait de la paroisse, dont il était heureux de pouvoir dire qu'elle est une des meilleures : « On y aime sincèrement l'église et le prêtre. Plusieurs personnes assistent régulièrement non seulement à une, mais à deux messes le dimanche. Les cérémonies de première communion, de renonce, les fêtes patronales sont toujours de belles solennités et des jours de joie spirituelle ».

Les confréries sont nombreuses, bien organisées et très actives ; notre curé a restauré celle du Sacré-Cœur fondée le 16 mars 1876 et qui compte 208 membres.

Il nous dit, des Vieux-Habitants, qu'ils sont gens hospitaliers et accueillants. Il apprécia tout particulièrement la grande affabilité de l'accueil du maire, M. Arnould Nicolas, qui avec la plus grande courtoisie le reçut à déjeuner dans sa propriété de Beaugendre.

Les gendarmes, eux aussi voisins du presbytère, dès leur installation à Beusoleil, entretenaient avec le curé les rapports les plus amicaux.

Ils ne craignent même pas, à l'occasion, de venir troubler son repos. Tel ce soir-là, entre onze heures et minuit où des gémissements de douleur arrachèrent le Père de son sommeil. Une voix dolente se plaignait dehors : « Père, moi malade, mal au ventre ». Le temps d'allumer une lampe, d'enfiler sa soutane, et le Père se trouvait en face du Chef de Gendarmerie Roubat et de son collègue contrefaisant leur voix. Le curé en fut quitte, malgré l'heure avancée, pour offrir un punch à ces facétieux.

Bien sûr, il y avait un revers à la médaille. Les défauts, toujours les mêmes défauts : ignorance, foi superficielle, vie morale relâchée, propension à la boisson. ♦

LA VIE AU PRIEURÉ

Ce mois-ci fut marqué par la consécration à Jésus par Marie, préparée par de nombreux fidèles tant en Martinique qu'en Guadeloupe. Le père Boivin, 1er assistant du district de France nous a fait l'honneur de sa présence pour l'ultime préparation. Les fidèles de Guadeloupe ont pu se retrouver pour un pique-



nique et une conférence le samedi 22. Il en est de même pour les Martiniquais à la suite d'une messe solennelle le dimanche 23. Le père Boivin a

célébré la belle cérémonie du 25 mars durant laquelle les fidèles de Martinique se sont généreusement consacrés. Félicitations à tous !

Comme de coutume les enfants se sont retrouvés plusieurs samedis après-midi au prieuré pour les patronages avec notamment un mémorable parcours du combattant



qu'ils ne seront pas prêt d'oublier.

Quant au prieuré, il n'a jamais été aussi vivant puisqu'il devient petit à petit une jolie basse-cour : des chats, des chiens... un agneau même pour quelques semaines !

Bonne nouvelle pour la Guadeloupe, les contrats pour le second œuvre des travaux de la future chapelle ont été signés le 19 mars. Merci saint Joseph.



Le Saint du mois

Louis- Marie Grignion naquit à Montfort-la-Cane, dans le diocèse de Rennes, le 31 janvier 1673, aîné de neuf enfants d'un gentilhomme breton, avocat. Par esprit de religion et d'humilité, il abandonna plus tard le nom de sa famille, pour prendre celui du lieu de sa naissance et de son baptême.

Sa première éducation fut pieuse et forte ; il la compléta chez les Jésuites de Rennes où ses parents l'envoyèrent étudier en 1685. Louis s'y fit remarquer par sa dévotion à la Sainte Vierge, sa grande pureté et son amour des pauvres. Il avait dix huit ans quand Dieu lui fit entendre un mystérieux appel au sacerdoce et la providence le conduisit à Paris, pour y étudier en diverses maisons tenues par les Sulpiciens, et à Saint-Sulpice même. Dans ce séminaire, où il brilla par son intelligence et sa profonde piété, les singularités de sa vie et ses mortifications tinrent plus d'une fois en suspens l'esprit de ses supérieurs ; mais les plus rudes épreuves, les humiliations publiques qu'ils lui infligèrent, ne trouvèrent jamais son humilité en défaut, non plus que son obéissance. Vivant de

la foi, Montfort jugeait toutes choses à cette mesure. De là, ses façons de parler ou d'agir, humainement inexplicables ; de là des persécutions et des blâmes sans nombre. Dieu le permit ainsi pour le former à l'amour de la Croix, dont il devait être l'apôtre passionné. Encore que l'hostilité dont il fut l'objet toute sa vie, s'explique-t-elle beaucoup moins par ses singularités que par sa lutte ardente contre les doctrines jansénistes, qui empoisonnaient alors une grande partie de l'Eglise de France.

C'est à l'école de Saint-Sulpice qu'il puisa toutefois son merveilleux amour de Marie et qu'il se prépara à devenir son apôtre et son docteur.

Prêtre à vingt-sept ans, il fut d'abord aumônier à l'hôpital de Poitiers, où il opéra une réforme aussi prompte qu'étonnante : en voyant de près le vice de cette administration laïque de la charité, le saint aumônier conçut le projet de fonder une association basée sur l'esprit de sacrifice et composée de membres liés par les vœux de religion : les Sœurs de la Sagesse

Ballotté ensuite pendant quelques temps par les persécutions que lui

suscitaient les Jansénistes, il se rendit à Rome en vue de s'offrir au Pape pour les missions étrangères, et il reçut du souverain Pontife l'ordre de travailler à l'évangélisation de la France.

Dès lors pendant dix ans, il va de missions en missions, dans plusieurs diocèses de l'Ouest, qu'il remue et transforme par sa parole ardente, saisissante et populaire, par la flamme de son zèle et par ses miracles. La seule vue de ce visage étrange où se lisaient les austérités de sa pénitence, convertissait. Tout en lui prêchait Dieu et les conversions s'opéraient en masse. Mais le démon ne cessa pas d'entraver comme il le put l'œuvre de l'apôtre ; celui-ci alors surmonta tout par l'humilité et l'obéissance fruits de sa foi profonde.

Il alimente sa vie spirituelle dans une prière continuelle et dans des retraites prolongées, il est l'objet des visites fréquentes de la Sainte Vierge.

Ses cantiques populaires complètent les fruits étonnants de sa prédication ; il construit partout des Calvaires ; il sème partout la dévotion au Rosaire, et prépare providentiellement les peuples de l'Ouest à leur résistance héroïque au flot destructeur de la Révolution, qui surgira moins d'un siècle après. Ses prédications eurent beaucoup de succès, tant dans le diocèse de Luçon, où il passa d'abord, que dans celui de La Rochelle ; il les mit par écrit dans *le Secret de Marie*, qui, plus développé, deviendra l'admirable *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*.

Après seize ans d'apostolat, il meurt en pleine prédication, en Vendée, à quarante-trois ans (1716), laissant pour continuer son œuvre quelques frères de la Compagnie de Marie affiliés aux Spiritains, fondé par M. Poullart des Places. ♦

Père Quigley



**SAINT LOUIS-
MARIE
GRIGNON
DE MONTFORT**
28 Avril

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

♦ Réunion de Marie Reine des Cœurs

☞ Vendredi 4 avril

☞ Vendredi 2 mai

♦ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).

☞ Mardis 4 et 8 avril

♦ Cours biblique (7h30)

☞ Samedi 12 avril

♦ Patronage

(14h30-17h30 au prieuré)

☞ Samedi 5 avril

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

SEMAINE SAINTE 2014

☞ **Dimanche 13 avril**

9h à Cayenne

17h à Kourou

☞ **Jeu-di 17 avril**

17h à Montparamana

☞ **Vendredi 18 avril**

15h à Montparamana

☞ **Samedi 19 avril**

18h à Cayenne

☞ **Dimanche 20 avril**

9h à Montparamana

17h à Kourou

♦ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs

à 17h30 à la chapelle

☞ Vendredi 4 avril

☞ Vendredi 2 mai

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ♦ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ♦ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ♦ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ♦ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ♦ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 10h30
- ♦ **Permanence** : le samedi de 10h30 à 12h00